

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE DE DÉPENSES LIÉES À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX — RÈGLEMENT NUMÉRO 762

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Julie Paradis, directrice des affaires juridiques et du contentieux – greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Zotique, que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023 à l'hôtel de ville, le projet de règlement suivant :

Règlement concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux — Règlement numéro 762

Ce projet de modification a pour objet, entre autres, de :

- **Assujettir l'émission de certains permis de construction au paiement d'une contribution monétaire qui sera versée à un fonds réservé pour le financement d'infrastructures et d'équipements municipaux;**
- **Ce règlement sera applicable à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Zotique.**

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 6 février 2023, à 18 h, à l'hôtel de ville sise au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique. Le conseil municipal expliquera le contenu du projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement auquel il est référé dans le présent avis est disponible pour consultation aux bureaux de la municipalité à l'adresse ci-dessus et aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 24^e jour du mois de janvier 2023.



M^e Julie Paradis
Directrice des affaires juridiques et
du contentieux – greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Julie Paradis, directrice des affaires juridiques et du contentieux – greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'assemblée publique de consultation du règlement 762 à chacun des quatre endroits désignés par le conseil municipal, en date du 24 janvier 2023 et en publiant une copie de tel avis dans l'édition du 25 janvier 2023 du journal La Voix régionale de Vaudreuil-Soulanges.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 24^e jour du mois de janvier 2023.



M^e Julie Paradis
Directrice des affaires juridiques et
du contentieux – greffière adjointe